

# INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE 2023 / 2024

## 1<sup>ER</sup> ENFANT

NOM / PRENOM.....Date de naissance .....

Ecole fréquentée.....en classe de.....

Fréquentation :  Semaine complète ou  lun  mar  jeu  ven ou  Exception

Type de repas :  standard  substitution (sans porc)

Allergies connues : .....

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) / OBLIGATOIRE EN CAS D'ALLERGIES :  Non  Oui

## 2<sup>ème</sup> ENFANT

NOM / PRENOM.....Date de naissance.....

Ecole fréquentée.....en classe de.....

Fréquentation :  Semaine complète ou  lun  mar  jeu  ven ou  Exception

Type de repas :  standard  substitution (sans porc)

Allergies connues : .....

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) / OBLIGATOIRE EN CAS D'ALLERGIES :  Non  Oui

## 3<sup>ème</sup> ENFANT

NOM / PRENOM.....Date de naissance.....

Ecole fréquentée.....en classe de.....

Fréquentation :  Semaine complète ou  lun  mar  jeu  ven ou  Exception

Type de repas :  standard  substitution (sans porc)

Allergies connues : .....

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) / OBLIGATOIRE EN CAS D'ALLERGIES :  Non  Oui

## ASSURANCE DE(S) L'ENFANT(S)

Compagnie : .....

Numéro d'assurance : .....

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LEGAUX DE(S) (L') ENFANT(S)

NOM.....

PRENOM.....

Adresse.....

.....

CP : ..... Ville : .....

Tel Portable: .....

Tel Professionnel : .....

Mail : .....

N° Allocataire CAF : .....

NOM.....

PRENOM.....

Adresse.....

.....

CP : ..... Ville : .....

Tel Portable : .....

Tel Professionnel : .....

Mail : .....

## A RETOURNER AU SIVOM AVANT LE 05 JUILLET 2023

| PERSONNES A PREVENIR (AUTRES QUE LES PARENTS) EN CAS D'URGENCE |                         |
|--|-------------------------|
| Nom : .....  | Nom : .....             |
| Prénom : .....   | Prénom : .....          |
| En qualité de : .....  | En qualité de : .....   |
| N° de téléphone : .....  | N° de téléphone : ..... |
| COORDONNÉES DU MÉDECIN TRAITANT                                |                         |
| Nom : .....  |                         |
| Téléphone : .....  |                         |

Nous soussignés Monsieur et/ou Madame..... détenteur(trice) de l'autorité parentale de l'enfant qui fait l'objet de cette fiche, autorise, en cas d'accident ou de maladie aiguë à évolution rapide, les actes médicaux et chirurgicaux, et notamment l'anesthésie, jugés appropriés par les médecins intervenant dans ces circonstances.

Fait à

Le

Signature du ou des Représentants légaux :

Règlement intérieur de la restauration scolaire à retourner au SIVOM complété et signé

Règlement du Service de restauration du RPI 2023 /2024, lu et approuvé par :

M et Mme ..... responsable de l'enfant .....

Scolarisé(e) à l'école de .....en classe de .....

Fait à ....., le

Signature des Parents :

Signature de l'enfant :

A RETOURNER AU SIVOM 30 rue du Gâtinçais 41600 Souvigny en Sologne

# RÈGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE DU RPI SIVOM SOUVIGNY 2023 /2024

## ☞ Informations générales

La cantine est un service municipal facultatif dont le but est de fournir des repas par un prestataire dans le cadre d'une liaison froide. Les repas servis sont à 5 composantes (entrée, plat, légumes, fromage et dessert) et comprennent un élément bio chaque jour.

## ☞ Les Tarifs.

**REPAS FACTURE A 3,60 €** Si l'enfant est inscrit à la cantine pour toute l'année scolaire et pour tous les jours ;

Si l'enfant est inscrit à la cantine pour l'année scolaire pour une ou deux journées bien définies (*exemple chaque mardi*).

**REPAS FACTURE A 5,00 €** Si l'enfant est inscrit à la cantine occasionnellement pendant l'année scolaire.

## ☞ L'Inscription.

Pour se présenter au restaurant scolaire, l'enfant doit impérativement avoir été préalablement inscrit auprès du SIVOM. L'inscription à la cantine est renouvelable chaque année et **obligatoire** pour pouvoir y manger.

L'imprimé rempli est **transmis au secrétariat du SIVOM, par vos soins et ce le plus tôt possible**, minimum 15 jours à l'avance pour une inscription en cour d'année.

**Assurance obligatoire** : une assurance scolaire comprenant une garantie individuelle accident est indispensable pour la sécurité de l'enfant.

**Tous changement intervenant en cours de l'année doit être signalé par lettre au SIVOM de Souvigny en Sologne.**

## ☞ Régime alimentaire

Si votre enfant suit un régime alimentaire particulier, justifié par le médecin, merci de nous fournir un PAI et prendre rendez-vous auprès du secrétariat afin de voir si nos services sont en mesures d'appliquer le régime prescrit.

Sinon, vous **devez fournir un repas complet à votre enfant** qu'il pourra manger à la cantine. **Dans ce cas, La famille assume la pleine et entière responsabilité de la fourniture du repas (composants, couverts, conditionnements et contenants nécessaires au transport et au stockage de l'ensemble)**. Enfin, la chaîne du froid doit être impérativement respectée, de la fabrication (ou l'achat) du repas par la famille jusqu'à sa présentation à l'enfant lors du déjeuner à l'école. À cet effet, le panier-repas doit être immédiatement stocké au froid dès l'arrivée de l'élève à l'école. Le réchauffage sera possible. **La surveillance de l'enfant vous sera facturée 1,60 €.**

## ☞ Menu adapté

Dans la mesure où le prestataire peut honorer la demande, il est possible d'obtenir un menu adapté. Cette précision doit impérativement figurer dans le dossier d'inscription de l'enfant.

## ☞ Les horaires.

**Sennely** : 1<sup>er</sup> service à 12h00 – 2<sup>ème</sup> service à 12h45    **Chaon** : 1<sup>er</sup> service à 12h05 – 2<sup>ème</sup> service à 12h35

**Souvigny** : 1<sup>er</sup> service à 12h00 - 2<sup>ème</sup> service à 12h45

## ☞ Les Absences

**En cas d'absence pour maladie, les 2 premiers repas seront facturés** et les repas suivants seront décomptés à condition de prévenir le SIVOM dès le premier jour d'absence avant 15h00 et de préférence par courriel à l'adresse suivante : [sivom-souvignyensologne@orange.fr](mailto:sivom-souvignyensologne@orange.fr).

**En cas d'absence programmée :**

**Vous devez prévenir le secrétariat du SIVOM au moins 15 jours à l'avance par écrit ou par mail sinon les repas vous seront automatiquement facturés.**

## ☞ Le Règlement de la facture.

La facturation est établie mensuellement à terme échu. Il est possible d'effectuer le règlement dès réception de la facture :

- En numéraire à la perception (facture en-dessous de 300 euros)
- Sur internet avec le système TIPI (les références sont sur la facture)
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement (Trésor Public). Joindre le talon à découper sans le coller ni l'agrafer.

## - Les éventuels arriérés devront être impérativement réglés avant toute nouvelle inscription.

### ☞ Divers

Pour toutes anomalies ou renseignements divers (*paiement, justifications, délais de paiement...*) vous pouvez contacter le secrétariat du SIVOM de Chaon Sennely Souvigny en Sologne, au 02 54 88 74 54 ou par mail (adresse indiquée ci-dessus).

### ☞ Le Comportement

Pour permettre le bon fonctionnement de la cantine, il est demandé aux enfants de respecter les consignes suivantes :

- **Respecter le personnel et les camarades ;**
- **Respecter la nourriture et les locaux ;**

Une fiche de suivi de comportement a été mise en place pour signaler tout manquement de l'enfant. Cette fiche a pour but de constater un signalement, d'avertir les parents et de notifier l'amélioration du comportement de l'enfant.

### ☞ Les Sanctions

Il peut être appliqué une sanction à un enfant, modulée en fonction du degré de gravité de l'acte pénalisable, allant du signalement aux responsables de l'enfant jusqu'à l'exclusion temporaire.

### ☞ Règles de vie

Il est demandé aux familles de lire ce chapitre avec leur enfant.

- **L'enfant a des droits :**  
Être respecté, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement.  
Être protégé contre les agressions éventuelles (bousculades, moqueries, menaces...)  
Avoir des discussions avec ses camarades de table, sous réserve de s'exprimer calmement, sans crier.  
Prendre son repas dans de bonnes conditions, une ambiance détendue et calme.
- **L'enfant a des devoirs :**  
Respecter les règles communes à l'école et au restaurant, nécessaires à la vie en collectivité.  
Respecter les consignes données par le personnel de service lors des entrées et sorties du restaurant et au moment du placement à table et du repas  
Ne pas jouer avec la nourriture.  
Respecter les consignes de comportement données par ce même personnel pendant le déroulement du repas et les activités de cour.  
Se déplacer qu'après y avoir été autorisé.  
Respecter les autres quel que soit leur âge, être poli et courtois avec ses camarades et les adultes présents.

Pensez à télécharger l'application Panneau Pocket en suivant les instructions ci-dessous



Pour recevoir les informations du Sivom de Souvigny en Sologne

1

Ouvrez votre application "Play Store" ou "AppStore" sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)


3



Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

4

Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"  
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

